Hérémence
Contact

Année 2021

© lumiere.ch

Sommaire

1. – Le mot du président 3

2. – L'administration de la commune en 2021 5

2.1 Généralités 5

2.2 Bâtiments et installations sportives 7

2.3 Sécurité 9

2.4 Santé, social et éducation 10

2.5 Trafic et équipements 11

2.6 Environnement – Aménagement du territoire 14

2.7 Energie – Aménagements hydrauliques 17

2.8 Tourisme et sport 23

2.9 Vie locale 27

2.10 Finances 30

3. – Citoyens à l'honneur en 2021 33

3.1 L'accueil des nouveaux habitants 33

3.2 Jubilaires 35

3.3 Majorité civique 36

3.4 Mérites sportifs et culturels 37

4. – Les sociétés locales 39

5. – Mémento 40

© Photos: Philippe Nendaz

Le mot du Président

Les fruits de l'engagement collectif

L'année écoulée fut riche en événements et rencontres. Ceux-ci sont essentiels et nous permettent de développer ces liens humains si importants pour aller de l'avant, vivre en bonne harmonie et appréhender les défis qui se présentent.

Nous avons eu la chance de pouvoir célébrer et fêter dignement les 50 ans de notre Eglise Saint-Nicolas, les 50 ans de la société de Leteygeon SA ou encore les 70 ans de l'Alouette sans oublier, bien sûr, les nombreuses autres manifestations qui ont été organisées. Un grand merci à toutes les personnes qui ont donné de leur temps afin de rendre possible ces événements qui nous unissent.

Tout au long de l'année, vos autorités communales se sont attelées avec conviction et détermination à développer les conditions cadres et relever les problématiques qui se posent. Les enjeux sont de taille et nécessitent une attention toute particulière avec, en ligne de mire, le souci du bien commun.

Avec satisfaction, nous pouvons relever qu'Hérémence est une commune unie, dynamique et ambitieuse qui se développe avec vous, pour vous. Hérémence est également une commune qui assume et tient son rôle dans le dossier du retour des concessions et de la défense des populations de montagne. Hérémence est aussi une commune dont le développement démographique est réjouissant et encourageant avec 18 naissances l'année dernière et une population résidente en progression qui s'établit désormais à 1460 habitants.

Au terme de cette première année de présidence, je tiens à adresser toute ma gratitude à mes collègues du Conseil communal et du pouvoir judiciaire pour leur exemplaire collaboration et leur engagement sans faille, au personnel communal pour son précieux travail et sa motivation, aux membres des commissions communales pour leur implication et leur expertise ainsi qu'à vous toutes et tous, chers amis acteurs et moteurs de la vie hérémensarde, pour votre participation à la vie citoyenne, économique et associative de notre belle commune.

Les fruits de cet engagement collectif sont nombreux et concrets comme en témoigne cette nouvelle édition d'Hérémence Contact que je vous invite vivement à parcourir.

Je vous souhaite une agréable lecture et je me réjouis d'échanger avec vous lors d'une prochaine rencontre.

Grégory Logean
Président

© Photos: Philippe Nendaz

L'administration de la commune en 2021

Généralités

Votations et élections – vote par correspondance

En date du 5 mai 2021, l'ordonnance sur le vote par correspondance a été modifiée par le Conseil d'Etat du Valais. Dorénavant, pour que le vote soit valable, une étiquette autocollante mentionnant le nom, le prénom et le domicile de chaque citoyen doit être collée sur la feuille de réexpédition.

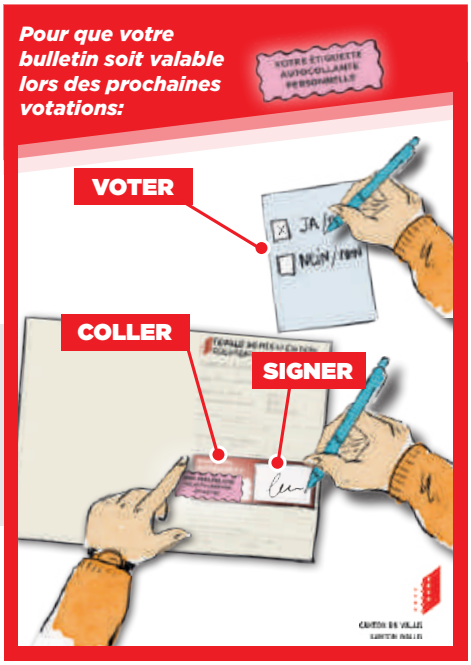

Nous vous rappelons les principes suivants :

Si vous souhaitez voter par correspondance (par voie postale ou par dépôt à la commune), vous devez impérativement :

- **Coller** votre étiquette autocollante personnelle sur la feuille de réexpédition ;
- **Apposer** votre signature sur la feuille de réexpédition ;
- **Affranchir** correctement votre enveloppe de transmission (en cas de vote par voie postale) ;

— Chaque votant doit utiliser son enveloppe de transmission : **il n'est pas possible de regrouper les envois de plusieurs votants dans une seule enveloppe de transmission :** les envois groupés sont nuls ;

— En cas de vote par dépôt à la commune, vous devez déposer votre enveloppe de transmission dans l'urne prévue à cet effet à l'intérieur du bâtiment communal.

Important : si vous avez égaré votre jeu d'étiquettes autocollantes, vous pouvez en demander un nouveau, par écrit, **à la commune**.

L'administration communale se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Nouvelle directrice de la crèche / UAPE d'Hérémence

Le 1er août 2021, **Mme Sylvie Barnèdes-Dayer** a été engagée à la tête de la crèche et UAPE « Les Peinsâkids ».

Mme Sylvie Barnèdes-Dayer est titulaire d'un diplôme d'éducatrice de la petite enfance ainsi que d'un CAS de formatrice à la pratique professionnelle. Elle a travaillé durant plusieurs années dans le domaine de l'enfance avant de reprendre la direction de la structure communale. Elle est domiciliée à Hérémence et est maman de trois enfants.

Nous lui souhaitons la bienvenue à la crèche / UAPE et beaucoup de plaisir dans sa nouvelle activité professionnelle.

Nouvelle employée à l'office du tourisme

Au courant du mois de juin 2021, **M^me^ Christine Reuse**, habitant à Sierre, a été engagée pour renforcer l'équipe de l'office du tourisme d'Hérémence.

Elle est titulaire d'un diplôme HES en tourisme et dispose de quelques années d'expérience dans des offices du tourisme en Valais.

Nous lui souhaitons la bienvenue à la commune d'Hérémence et beaucoup de plaisir dans sa nouvelle activité professionnelle.

Personnel communal – jubilaires

Cette année, quatre employés de la municipalité d'Hérémence fêtent un jubilaire, pour 20 ans, 30 ans et 35 ans d'activité, à savoir :

- M^me^ **Béatrice Bovier**, collaboratrice administrative au bureau communal, qui a débuté son activité le 4 avril 2001 fête cette année 20 ans d'activité.
- M. **Pierre Sierro**, collaborateur administratif au bureau communal, qui a débuté son activité le 3 juin 1991 fête cette année 30 ans d'activité.
- M. **Alby Seppey**, employé aux travaux publics et remplaçant du chef d'équipe, qui a débuté son activité le 1^er^ janvier 1991 fête cette année 30 ans d'activité.
- M. **Dominique Sierro**, employé aux travaux publics, qui a débuté son activité le 1^er^ mai 1986 fête cette année 35 ans d'activité.

Nous les félicitons pour leurs nombreuses années de travail auprès de notre collectivité publique et leur souhaitons le meilleur pour la suite de leur activité professionnelle.

Bâtiments et installations sportives

Bâtiment communal

Lors de la dernière assemblée primaire, celle-ci a accepté le crédit d'engament pour la rénovation et l'assainissement du bâtiment communal.

La construction de celui-ci date de la fin des années 1950, début 1960. Depuis lors, aucuns travaux structurels majeurs n'avaient été entrepris.

Depuis quelques années, plusieurs utilisateurs se rencontrent entre ces murs. D'abord l'administration communale, le service technique, le cadastre, le conseil communal, le pouvoir judiciaire. On trouve aussi les classes de 7H et 8H dans la partie supérieure ainsi que la nouvelle salle des jeunes. Au rez-de-chaussée, une crèche y a vu le jour lors de la dernière législature.

Il est donc venu le temps de mettre à jour cette infrastructure importante. La première intervention concerne les renforts sismiques et le concept incendie pour la sécurité. La seconde concerne l'isolation périphérique pour l'assainissement énergétique. La troisième comprend l'accès aux personnes à mobilité réduite avec la création d'un ascenseur. Enfin le dernier point est l'intégration de la nouvelle identité du bâtiment au reste de la place de l'Eglise.

Les travaux se dérouleront en deux étapes. Dès 2022 les travaux extérieurs débuteront et en 2023, il s'agira des transformations intérieures.

Chauffage à distance des bâtiments communaux

Après pratiquement 25 ans de bons services, le chauffage à distance qui chauffe les bâtiments communaux d'Hérémence a dû être renouvelé. En effet, la petite des deux chaudières ne passait plus les normes de l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPAir) et le fabricant des chaudières ne pouvait plus donner de garantie sur leur durée de vie.

Le système de chauffage à distance a non seulement été renouvelé, mais il a aussi fait l'objet d'une modernisation générale car, depuis sa construction pour laquelle nous étions alors pionniers, la manière de concevoir ce type d'installation a notablement évolué. Cela se traduit par l'adjonction au concept de base de :

- Deux cuves tampons d'eau chaude qui cumulent 18'000 litres et permettent de faire fonctionner les chaudières toujours à un régime optimal (amélioration du rendement et donc de la qualité des fumées). Ces accumulateurs fonctionnent comme des réservoirs de chaleur et les chaudières ne les réchauffent que lorsque la température baisse en dessous de la consigne donnée pour assurer le chauffage correct des bâtiments.
- Deux électrofiltres nouveaux, un par chaudière, assurent les normes OPAir, principalement en ce qui concerne les particules fines.
- Des échangeurs à plaques ont été installés dans chaque bâtiment pour faciliter la gestion individuelle de chaque bâtiment pour lesquels les besoins en chaleur sont différents (bureau, église, école, appartement de la Cure, …) ce qui va simplifier le travail de nos concierges. Auparavant, le circuit était direct entre les chaudières et tous les radiateurs.

Avant travaux

Après travaux avec les accumulateurs

La nouvelle installation est en fonction et après les réglages de démarrage nous n'avons pas de problème particulier avec son fonctionnement. La nouvelle automatisation de la gestion des installations, aussi bien de la chaufferie que des bâtiments desservis a été mise en fonction et est accessible sur un portable que la personne de piquet peut prendre avec elle. Ceci évite des déplacements inutiles en cas d'alarme et simplifie la surveillance de l'installation.

Ce changement d'installation confirme les choix faits au début des années 90 de favoriser le chauffage des bâtiments communaux à l'aide d'une énergie locale, renouvelable et neutre en CO2. Il s'inscrit donc pleinement dans la politique énergétique communale et notre labellisation « cité de l'énergie ».

Hérémence european energy award Cité de l'énergie

Evacuation de l'ancienne chaudière

Achat des locaux Raiffeisen à Hérémence

Pour faire face à un besoin avéré de locaux administratifs, notamment pour l'administration de la crèche ainsi qu'une salle de conférence supplémentaire, un accord a été trouvé avec la Banque Raiffeisen pour l'acquisition par la commune des bureaux d'Hérémence.

Cette décision a également été motivée par l'emplacement stratégique de ces locaux, à proximité de l'administration communale, sur la place du village.

Dans ce contexte, la commune a pu négocier le maintien du bancomat en place, lequel était voué à disparaître, selon une appréciation initiale de la banque.

Ces locaux permettront également d'héberger le personnel administratif et les guichets communaux au service de la population, lors de la rénovation du bâtiment communal.

L'affectation définitive de ces locaux à long terme est actuellement à l'étude.

Sécurité

Une nouvelle convention pour les pompiers

En date du 2 août 2021, le conseil d'Etat a homologué la nouvelle convention ainsi que la création du CSI Hérens, regroupant les communes de St-Martin, Vex, Evolène et Hérémence.

A partir de cette date, la mise en commun des divers cours et exercices est effective. En septembre 2021 un Etat major de 7 officiers a été nommé, toutes les communes partenaires y sont représentées.

Le commandement du CSI Hérens sera assuré par M. Barnèdes Christophe et la suppléance par M. Théoduloz Sébastien.

Ce choix a été validé par les divers conseils communaux.

De plus, 7 commissions thématiques sont à pied d'œuvre pour traiter les divers aspects de la fusion.

La prochaine étape est la préparation du nouveau règlement du CSI Hérens et son approbation par les diverses assemblées primaires prévue dans le premier semestre de 2022.

Un grand merci à tous ceux qui œuvrent pour le bien-être de nos concitoyens et qui font avancer ce processus important pour la sécurité de nos villages.

Une recrue féminine pour la police intercommunale

Depuis le 1er novembre 2021, la police intercommunale compte dans ses rangs une policière, il s'agit de **Mme Marlène Sy** qui complète ainsi l'effectif de la PIVH (police intercommunale du val d'Hérens) à la suite du départ de M. Papilloud,

Après avoir obtenu son brevet de policière auprès de la police cantonale valaisanne, après quelques années de pratique, Mme Sy a quitté la police pour s'occuper avec son ex-mari de la ferme de Champasse sur les hauts du village d'Euseigne.

En 2009, Mme Sy reprend un travail dans la sécurité et est incorporée à la police des transports et attribuée au poste de Genève ou elle gravit les échelons pour obtenir le grade de sergent.

Du point de vue personnel Mme Sy est domiciliée à Euseigne, puisque maman d'une grande fratrie du village, elle s'est établie près de ses enfants dans un lieu qu'elle apprécie particulièrement.

La PIVH pourra dès lors compter sur les compétences de Mme Sy, a qui nous souhaitons la bienvenue et plein succès dans sa nouvelle activité.

Santé, social et éducation

Du changement à la direction du CO Hérens

Après 15 ans à la direction du CO, Gérard Aymon a choisi de relever un nouveau défi et une nouvelle directrice a été nommée. Il s'agit de **Mme Géraldine Berset**, domiciliée à Vétroz. Elle a débuté son activité le 1er décembre 2021.

Mme Berset a un brevet en enseignement secondaire. Elle a exercé la profession d'enseignante au Cycle d'Orientation durant de nombreuses années à Saint-Maurice, puis à Sion.

Nous souhaitons la bienvenue à Mme Berset ainsi que beaucoup de plaisir dans sa nouvelle activité professionnelle.

Trafic et équipements

La réalisation du tunnel des Pyramides retardée par un recours

Les travaux devaient débuter l'année dernière mais un recours contre l'adjudication retarde le percement du tunnel. Le Chef du Service de la mobilité, M. Vincent Pellissier, espère néanmoins qu'ils pourront débuter en 2022. De l'avis des autorités communales, d'un point de vue sécuritaire aux abords du site, il y a une véritable urgence à la réalisation de ces travaux.

Pour rappel, l'objectif de cet ouvrage est triple : augmenter la sécurité routière, conserver ces curiosités naturelles et permettre la valorisation touristique du site via un projet communal.

Ainsi, parallèlement à la réalisation du tunnel, la commune planche sur la valorisation touristique du site avec la construction d'un bâtiment à proximité des emblématiques pyramides qui devrait comprendre un pavillon d'accueil, un lieu de dégustation et vente de produits du terroir ou encore un espace d'exposition.

Dans cet esprit, un accord de principe a été donné par la Grande-Dixence pour avoir une muséographie commune au sein de cette structure. La commune explore également la possibilité de créer un circuit touristique qui relierait la plaine au barrage, en passant évidemment par les pyramides.

Les autorités communales espèrent une mise à l'enquête publique courant 2022 du projet de valorisation.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous sommes heureux d'apprendre que le Tribunal cantonal a rejeté le recours qui avait été déposé contre la procédure d'adjudication. Faute de recours au Tribunal fédéral, les travaux du tunnel des pyramides devraient ainsi pouvoir commencer ce printemps.

Le président d'Hérémence Grégory Logean, l'ingénieur chef de projet du tunnel Arnaud Fragnière et le chef du service cantonal des dangers naturels Raphaël Mayoraz devant les pyramides d'Euseigne.
© Sabine Papilloud/Nouvelliste

L'entrée du village d'Hérémence bientôt métamorphosée

L'assemblée primaire a validé le 14 décembre dernier un crédit d'engagement de 5,8 millions de francs pour la réalisation du parking de l'entrée Nord d'Hérémence. Les objectifs de ce projet sont multiples. Il doit également soigner l'esthétique de cette entrée du village qui s'ouvre aujourd'hui sur l'imposant mur en gunite.

Historique du dossier

Une « Task Force » a été constituée en début de législature pour reprendre l'étude de ce dossier, formuler les propositions utiles au Conseil communal et suivre le développement du projet jusqu'à sa concrétisation. Elle est composée du président, d'une conseillère communale et de trois citoyens, avec le support du service technique.

Après un projet de parking d'un seul niveau sans structure en 2011, c'est en 2013 qu'une première mouture sur deux niveaux est mise à l'enquête. Acceptée par le canton, celle-ci est finalement restée en attente au profit d'une nouvelle variante plus ambitieuse qui devait notamment abriter les locaux des pompiers du CSI Hérens et permettre la construction de logements.

Ce troisième projet, mis à l'enquête publique en juillet 2018, a finalement dû être abandonné pour les raisons suivantes : modifications organisationnelles du Service du feu (non adapté au CSI Hérens), construction de logements au-dessus du parking non-conforme au plan de zone actuel, contraintes architecturales trop

importantes imposées par les services cantonaux (intégration), accès direct à la route cantonale possible uniquement pour les véhicules d'urgence en cas de construction de garages.

Afin de trouver une solution optimale dans des délais qui s'inscrivent dans la démarche de requalification de la traversée du village d'Hérémence, le Conseil communal, en collaboration étroite avec le Service de la Mobilité, a décidé en mars 2021 d'établir un nouveau projet basé sur celui approuvé sous l'angle de la Loi sur les Routes en février 2013.

Identification des besoins et services

Le nouveau projet élaboré en 2021 est destiné à permettre le stationnement des véhicules pendulaires et/ou pour de la longue durée (84 places), soulageant dans le même temps le centre du village de ce type de stationnement pour un meilleur accès aux usagers des commerces et centres d'activités.

Il intègre également des services tels que l'installation d'une station de lavage des véhicules ouverte à tout public, la construction d'une cage d'ascenseur permettant, notamment, un accès de plein pied au cimetière adjacent, la pose de bornes de recharges pour véhicules électriques, la réfection du cheminement piéton menant à la place de fêtes et la mise à disposition de diverses commodités (WC).

Aussi, il est prévu d'utiliser la globalité de la surface de la toiture de l'ouvrage (environ 1300 m2) pour réaliser une installation solaire photovoltaïque allant dans le sens de la stratégie énergétique cantonale et en cohérence avec le label Cité de l'Energie. La production annuelle est estimée à 240'000 kWh.

Enfin, il a été retenu comme principe de travailler avec des matériaux indigènes issus de la Bourgeoisie en ce qui concerne l'étage supérieur du parking, soit une construction en bois (charpente et habillage de façade). Ce souhait démontre également la volonté d'une architecture plus élaborée.

Planning des travaux

Le nouveau projet a été développé sur la base des plans approuvés en 2013 sous l'angle de la loi sur les routes. Ceci permet un début rapide des travaux de gros-œuvre, soit les travaux de génie-civil et de béton-armé, sans nécessité de recourir à l'octroi d'une nouvelle autorisation de bâtir. Ceci revêt toute son importance, sachant que la construction de ce parking est nécessaire à la poursuite des démarches cantonales et communales de requalification des espaces publics du village. Ainsi, les travaux du gros œuvre devraient débuter ce printemps, une fois les procédures d'adjudication terminées.

La seconde phase d'exécution, prévue en 2023, portera sur la construction d'une structure en bois à l'étage supérieur, avec habillage des façades dans ce même matériau. Cette extension au projet initial nécessitera cependant l'octroi d'une autorisation de construire portant sur la modification d'un projet autorisé et en phase d'exécution.

Rue et Place de l'Eglise

Comme prévu, les travaux de la Place et de la Rue de l'Eglise ont repris au printemps avec les aménagements définitifs et les revêtements de surface. Malgré un planning serré, les travaux ont pu être terminés avant la Fête des 50 ans de l'église.

Le pavage a été interrompu avant le sommet de la Rue de l'Eglise afin de laisser le projet de traversée du village, en cours d'étude avec le Service cantonal de la Mobilité, déterminer les éventuelles modifications à apporter au carrefour avec la Rue Principale. Nous avions prévu initialement de poser le nouveau revêtement jusqu'à l'aval du *Café des Amis* mais des problèmes de livraison des pavés et ensuite de disponibilité des paveurs n'a pas rendu cet objectif possible.

La pose du pavage se fera en parallèle des travaux de la traversée d'Hérémence, une fois le projet dûment approuvé.

Les travaux de changement du perron d'entrée du bâtiment communal ont été menés de concert.

Les aménagements annexes prévus, tels que le petit jardin en face de la salle polyvalente, le raccordement des égouts de l'école jusqu'à la Rue de la Cure, les escaliers entre la Raiffeisen et le bâtiment communal ainsi que le cheminement piéton qui aboutit au Pressoir ont été réalisés aussi. Quelques travaux de détails se feront encore au printemps.

Chemin Neuf

Les travaux de réfection des services et du revêtement du Chemin Neuf ont débuté après les vacances d'été.

Afin de pouvoir séparer les eaux claires des eaux usées, une nouvelle canalisation a été posée dans le prolongement du chemin jusqu'au torrent de Vouasset. Les canalisations d'eau potable, d'égouts et d'éclairage public ont été changées et adaptées. Des barrières en bois local ont été posées et un nouvel éclairage public a été installé.

Comme le Chemin Neuf n'a pas de sortie possible à l'aval, ces travaux ont coupé les accès en véhicules aux bordiers. Les accès piétons ont bien sûr été maintenus au travers du chantier. Nous remercions sincèrement les riverains de leur compréhension et de leur patience durant les travaux.

Quelques finitions telles que le contrôle de l'ensemencement, le marquage des places de parc et la fin du réaménagement du chemin gravelé seront faits au printemps afin de garantir une bonne qualité du travail.

Canalisations

Goudronnage

Route de la Forêt Derrière

Les travaux de réaménagement de la Route de la Forêt Derrière se sont poursuivis cette année par les travaux d'aménagement de la route proprement dits.

La mise en place de la couche de fondation finale avec le réglage des niveaux définitifs a d'abord été faite. L'entreprise a ensuite posé les bordures et les lignes de pavés de délimitation. La mise à niveau des nombreux couvercles et capes de vannes ont ensuite été réalisés. La pose des couches d'enrobés bitumineux a finalisé l'aménagement.

Les collaborations avec les promoteurs du projet de centre thermal, hôtelier et résidentiel se sont poursuivie pour :

- Finaliser l'aménagement coordonné des places privées,
- L'aménagement du nouvel écopoint rendu nécessaire par l'augmentation notable des usagers dans le quartier,
- La pose de glissières en bois, de la signalisation et du marquage.

Comme cela était prévu, ces aménagements ont pu être réalisés après que les travaux de gros œuvre du chantier ont été terminés afin qu'ils ne mettent pas à mal les investissements communaux mais suffisamment tôt pour être prêts pour les ouvertures échelonnées des différents éléments du centre qui ont commencé avant Noël par l'Hôtel Eringer.

Cette rue est en effet l'accès principal pour les automobilistes qui viendront à l'hôtel et aux futurs bains.

Environnement – Aménagement du territoire

LAT : mise en œuvre des dispositions cantonales et fédérales

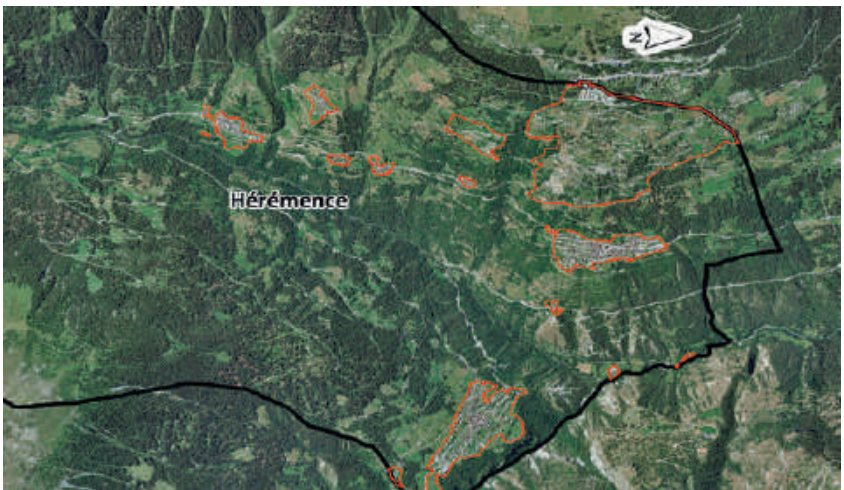

La délimitation des zones à bâtir doit se conformer à la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire entrée en vigueur en 2014. Pour ce faire, le canton du Valais s'appuie sur la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire ainsi que sur le Plan Directeur cantonal, tous deux entrés en vigueur en 2019.

La définition du périmètre d'urbanisation (PU) est la première étape de la révision globale du plan de zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) conformément aux exigences légales fédérales et cantonales en la matière. La démarche a été initiée par la commune en 2019, en organisant un appel d'offre sur invitation.

Dans ce contexte, le groupement multidisciplinaire composé de Nomad architectes (aménagement du territoire et architecture), Ertenz (tourisme) et Citec (Mobilité) a été choisi pour mener à bien cette révision globale.

En janvier 2021, le Conseil communal d'Hérémence a mis sur pied une « task-force » de 10 personnes, comprenant des membres du Conseil (3), des membres de la commission des constructions, des citoyens, le service technique ainsi que le mandataire en charge de la révision du PAZ et RCCZ.

Cette commission a notamment été chargée de déterminer les critères de l'outil d'aide à la décision et leurs pondérations, de procéder à des visions locales, de préparer le projet de PU à l'intention du Conseil communal, d'adapter et finaliser le message l'accompagnant.

Le délai requis pour déposer le projet de PU, initialement fixé au 1er mai 2021 par le Conseil d'Etat, a été reporté au 1er septembre 2021 à la demande du Grand Conseil suite à l'acceptation d'un postulat urgent des députés Grégory Logean, Aron Pfammatter, Christophe Claivaz et Diego Clausen.

Le projet de PU a été validé en séance du 17 juin 2021. Il a ensuite été présenté et remis au service cantonal du développement territoriale (SDT) le 7 juillet 2021 lors d'une séance organisée à Hérémence avec la présence du Chef du service concerné, M. Nicolas Mettan.

A fin 2021, le SDT s'est prononcé sur plus de 50 projets de PU. De notre côté, nous sommes toujours dans l'attente d'un retour du canton. Une fois son PU validé par le SDT, la commune devra mettra à jour ses zones réservées. Une séance d'information ouverte à la population sera organisée le moment venu.

Le PU, tel que défini dans la fiche C1 du Plan Directeur cantonal, comprend les zones à bâtir dédiées à l'habitat pour satisfaire les besoins à l'horizon 25-30 ans. Toutefois, pour les terrains dépassant les besoins à 15 ans, des mesures doivent être prises pour geler temporairement la construction. Les zones à bâtir dévolues à l'habitat situées hors du PU doivent en revanche être dézonées. Au niveau cantonal, 1080 hectares sont concernés sur les plus de 3'000 ha de zones à bâtir dévolues à l'habitat non construites.

Cône de Thyon – Intervention d'urgence au-dessus de Riod

Les forêts de montagne ont de tout temps rempli deux fonctions prioritaires : la production de matière première et la protection des populations (avalanches, chutes de pierres). Avec l'augmentation des populations de montagne dès le 15e siècle, les besoins en bois de chauffage et de construction augmentent en proportion, créant des problèmes de surexploitation et donc une diminution massive de la fonction de protection des forêts. Dès 1490, des peuplements entiers sont mis à ban à Hérémence (dont la forêt de Riod). Ces décrets officiels ont permis d'augmenter massivement le nombre d'arbres sur pied, avec pour corollaire des peuplements très âgés et très sensibles aux attaques d'insectes et peu de rajeunissement. Dès 1992, les premières exploitations sont enfin autorisées dans le ban de Riod, grâce à l'exécution des travaux de défense débutés en 1980 (paravalanches, routes, plantations). Entre 2016 et 2019, dans le cadre strict des projets « Effor-GFP », 1 arbre sur 5 a été prélevé sur le massif, ce qui est suffisant pour pérenniser le peuplement jusqu'en 2050. Malheureusement, c'était sans compter sur l'effet des changements climatiques, notamment les sécheresses récurrentes qui affaiblissent les

Ban de Riod 2016

arbres et les rendent sensibles aux attaques de bostryches. Entre 2019 et 2021, cinq grosses attaques de bostryches ont été neutralisées (228 m3). En parallèle et afin d'hâter la colonisation végétale, 167 aroles et 90 mélèzes ont été plantés. La forêt de Riod est donc sous surveillance forestière constante, afin de garantir à très long terme la sécurité des habitants et des biens.

Ouverture pour dégager le rajeunissement en place. Les souches hautes ont une fonction d'ancrage (neige) et permettent également d'arrêter les cailloux.

Bois en travers, avec fonction de protection passive. Le striage permet de faire sécher le tronc rapidement et d'éviter les bostryches.

Rénovation de la déchetterie du Pont de la Scie

Après plusieurs reports des travaux d'amélioration de la déchetterie du Pont de la Scie, ceux-ci ont finalement débuté l'été dernier pour prendre fin à l'automne.

Avant cela, la commission avait débattu d'un éventuel changement d'emplacement pour gagner en praticité. Au vu de la situation géographique et des nouvelles contraintes pour les déchetteries, nous avons finalement choisi d'améliorer le site existant.

Lors des études, plusieurs variantes ont été proposées. Celle retenue comportait plusieurs points.

Le premier était l'élargissement de la place en creusant le terrain sur la gauche de l'entrée du site. Il a fallu ensuite le stabiliser avec des enrochements imposants.

L'autre point important consistait à améliorer et agrandir le point de rebroussement au bout de la décharge.

Pour la pose des bennes, des socles en béton ont été créés de manière légèrement inclinée pour permettre l'évacuation des liquides.

Pour terminer, le revêtement de sol a complètement été refait.

Depuis le mois de septembre, les utilisateurs peuvent profiter d'une déchetterie repensée et améliorée au mieux pour répondre aux besoins grandissants de notre collectivité.

Durant les travaux

La nouvelle déchetterie en fonction

Nouveau prestataire pour le ramassage des ordures ménagères

Lors de la dernière législature, l'AROH (Association Régionale Ordures Hérens) comprenant un représentant des Commune de Mont-Noble, Saint-Martin, Hérémence, Vex et Salins (Sion) devait remettre un mandat pour le ramassage des ordures ménagères.

Lors de l'établissement du nouveau cahier des charges, il a été décidé de n'avoir plus qu'un prestataire pour la vallée. Jusqu'à maintenant, on trouvait une entreprise qui effectuait les tournées sur la rive gauche et une sur la rive droite.

Le nouveau contrat portera sur la période 2022 à 2029.

Pour ce nouveau contrat, trois offres de prestataires locaux nous sont parvenues. Celle répondant le mieux aux différents critères de notations était l'entreprise Dayer Transport SA, qui s'est vu attribuer le mandat.

Dès le 1er janvier 2022 c'est donc cette dernière qui effectuera le ramassage hebdomadaire des points de collectes.

L'AROH étudie actuellement diverses possibilités pour harmoniser le ramassage d'autres types de déchets (ex : papiers, cartons).

Qualité de l'eau potable

Nous vous donnons connaissance des qualités physiques de l'eau distribuée dans le réseau communal, qui est la même partout, à l'exception du village de Mâche dont l'alimentation est assurée quasiment exclusivement par la Source de la Fontaine de Chîrro :

Caractéristique	Unité	Réseau communal	Réseau Mâche
ph		8.1	8.0
Dureté	*°F*	10.2	13.7
Ammonium	*mg/l*	< 0.05	< 0.05
Nitrites	*mg/l*	< 0.01	< 0.01
Nitrates	*mg/l*	1.8	0.9
Magnésium	*mg/l*	7.5	6.6
Sodium	*mg/l*	1.5	1.9
Calcium	*mg/l*	29.2	45.1

L'eau distribuée par les consortages privés peut différer de ces valeurs.

En 2021, nous avons réalisé 35 prélèvements dans divers points du réseau communal, afin de vérifier la qualité bactériologique de l'eau distribuée. Ces prélèvements ont été analysés par le Laboratoire cantonal qui n'a relevé aucun problème sur le réseau de distribution d'eau potable communal.

Energie – Aménagements hydrauliques

Dixence Cleuson 2031

En lien avec l'organisation du retour des concessions Dixence – Cleuson, les communautés concédantes concernées ont décidé de coordonner leur action afin d'étudier en commun ce qu'il y a lieu d'entreprendre suite à l'expiration des concessions de droit d'eau sur la Dixence, le Chenna et la Printze, le 31 décembre 2031. Dans cet esprit, elles ont constitué une société simple « Dixence Cleuson 2031 ».

L'aménagement

L'aménagement Dixence – Cleuson est composé du barrage de Cleuson, du huitième du barrage de la Grande-Dixence, de deux stations de pompage et de la centrale de production de Chandoline. Plus de 86 millions de m³ d'eau sont captés annuellement pour produire environ 380 GWh d'électricité renouvelable, hivernale et pilotable, correspondant à la consommation d'environ 120'000 ménages.

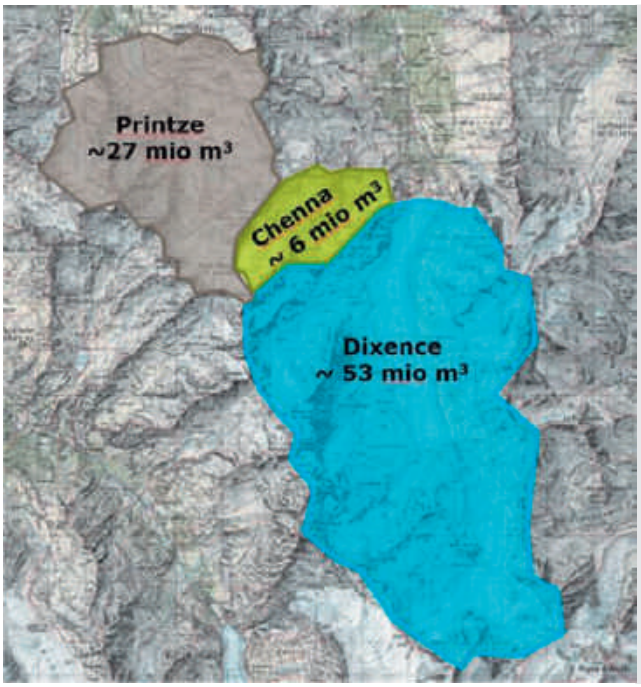

- Un aménagement : Dixence – Cleuson
- Trois bassins versants :
  Dixence, Chenna et Printze
- Trois concessions harmonisées,
  échéance 31.12.31
- Un concessionnaire : Alpiq Suisse SA
- Deux barrages : Cleuson (20 mio m³) et 1/8
  du barrage de Grande – Dixence (50 mio m³)
- Deux stations de pompage : Cleuson et Blava
- Dix prises d'eau
- Plus de 86 mio de m³ d'eau captée
- Une centrale de production de 120 MW à
  Chandoline (en pause, turbinage à Bieudron)

© Dixence Cleuson 2031

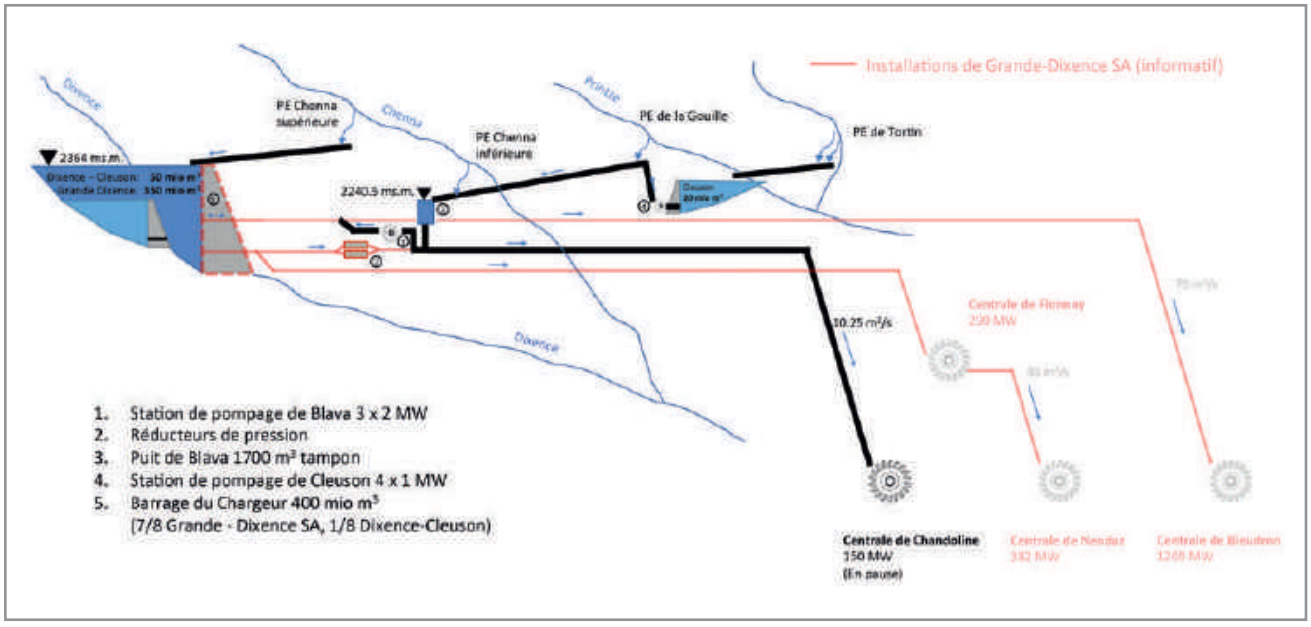

Les concessions

Six communes (Hérémence, Nendaz, Vex, Mont-Noble, Sion et St-Martin) ainsi que l'Etat du Valais pour la force hydraulique du Rhône ont octroyé trois concessions à Alpiq Suisse SA (anciennement EOS). Ces concessions, attribuées à des dates différentes, furent harmonisées avec échéance au 31 décembre 2031.

Participations à la force avant validation formelle	
Commune d'Hérémence	**61.91 %**
Commune de Nendaz	**29.33 %**
Commune de Vex	**3.07 %**
Commune de Mont-Noble	**2.63 %**
Commune de Sion	**1.21 %**
Commune de St-Martin	**1.01 %**
Etat du Valais	**0.84 %**

Les Enjeux

Du fait de l'imbrication des aménagements de Dixence – Cleuson et de ceux de Grande-Dixence SA (barrage commun, utilisation actuelle des installations de turbinage de GD), ce retour de concessions revêt un caractère particulier.

Un certain nombre de questions particulières devront être abordées par ce projet :

– Nouvelles concessions de 12 ans ? de 80 ans ?
– Prolongation des concessions ?
– Retour anticipé de Grande-Dixence ?
– Discussions liées avec « Gornerli » ?
– Nouvelle société ?
– Quid des aménagements hors exploitation actuellement ?
– Etc.

D'autres questions fondamentales concernent ce retour mais aussi tous les autres retours de concessions :

– Quid des débits résiduels et des mesures de compensations environnementales ?

– Quid de la gestion multifonctionnelle de l'eau (eau potable, enneigement, etc) ?

– Comment gérer les risques des communes concédantes tout en profitant du retour des concessions ?

L'organisation du retour

Afin de définir ce qu'il y a lieu d'entreprendre après l'échéance des concessions, en particulier concernant l'administration, l'exploitation et la gestion de l'énergie une société simple « Dixence Cleuson 2031 » a été créée par les communautés concédantes. La gouvernance de la société est structurée en 3 niveaux, soit la commission intercommunale du retour (CIR), le comité de pilotage (COPIL) et le groupe de travail (GT).

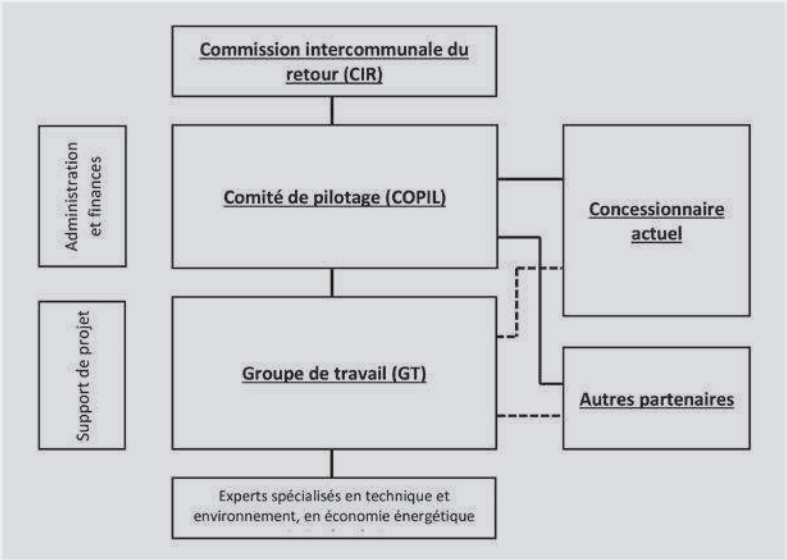

La CIR fait office d'assemblée générale de la société Dixence Cleuson 2031 et se compose d'un délégué de chaque communauté concédante. Elle décide des orientations stratégiques, approuve le budget et les comptes et prend toutes les décisions qui ne sont pas de la compétence du COPIL. Les décisions de la CIR sont valablement prises aux deux tiers (2/3) des parts à « Retour Dixence-Cleuson 2031 ». Ces parts sont déterminées par la force hydraulique concédée.

Régine Favre et Grégory Logean
représentent Hérémence au sein du COPIL

Le COPIL, qui planifie et assure la gestion opérationnelle du projet, est lui constitué de la manière suivante :

- **Président :** M. Grégory Logean (Président d'Hérémence)
- **Vice-Président :** M. Frédéric Fragnière (Président de Nendaz)
- **Membre :** M^me^ Régine Favre (conseillère communale d'Hérémence)
- **Membre :** M. Philippe Varone (représentant des 4 communes concédantes avec participation <10 %)
- **Membre :** M. Pascal Hänggi (représentant de l'Etat du Valais, avec voix consultative).

Le COPIL peut s'appuyer sur les compétences du groupe de travail qui est composé, à titre permanent, des experts des communautés concédantes, soit Messieurs Patrick Pralong, Eric Wuilloud, Albert Fournier et Raphaël Morisod. Des spécialistes en fonctions des besoins et des compétences recherchées viendront compléter ce quatuor. Les représentants des autres acteurs (dont FMV, OIKEN, SEIC ainsi que le concessionnaire actuel ALPIQ) y seront invités en fonction des besoins et des thématiques abordées.

Développer les relations et contacts

Au cours de l'année écoulée, vos autorités se sont efforcées de tisser des liens avec des représentants d'autres communes qui partagent des enjeux et préoccupations semblables aux nôtres : retour des concessions, valorisation de notre énergie hydraulique, LAT, défense des populations de montagne, etc.

En voici quelques exemples qui, en joignant l'utile à l'agréable, ont permis de nouer de précieux contacts tout en renforçant encore davantage la cohésion au sein de vos autorités communales.

En août, en lien avec la sortie du Conseil communal, nous avons été reçu par la Présidente de Zermatt, M^me^ Romy Biner. L'occasion d'échanger en toute convivialité sur la défense de la force hydraulique et la manière d'appréhender les échéances liées aux retours des concessions. La visite de la centrale de Bitsch (Electra-Massa) était également au programme.

Une équipe soudée et unie

Romy Biner, Présidente de Zermatt
et Grégory Logean, Président d'Hérémence

En septembre, nous avons reçu les autorités communales de Nendaz avec lesquelles nous partageons plusieurs dossiers en commun tel le retour des concessions Dixence Cleuson (cf p.19) ou la défense des populations de montagne. Une visite a été organisée dans les entrailles du barrage de la Grande-Dixence, suive d'un repas en commun.

Cette rencontre fut l'occasion, pour notre Président, de rappeler l'alliance antérieure avec Nendaz. En 1665, la Diète unit Hérémence et Nendaz en une grande majorie, démembrée du gouverneur de Saint-Maurice. Le grand major reçoit les mêmes pouvoirs que les autres gouverneurs. Le major local est maintenu, mais sa nomination est faite par le grand major, avec la quadruple présentation des candidats de la commune. En 1666, les majors de la commune d'Hérémence étaient : Sébastien Mayoraz et Jean Bournissen.

Nous n'avons pas non plus négligé les contacts avec nos voisins du Val d'Hérens comme en témoigne la rencontre organisée à Ossona entre nos représentants et ceux de la commune de Saint-Martin. A cette occasion, nous avons pu aborder plusieurs dossiers tels la liaison câblée entre nos deux communes, la politique touristique régionale ou encore le projet de passerelle reliant Euseigne, sous le terrain de football, au chemin pédestre qui conduit à Ossona.

La société Leteygeon SA a fêté son 50e anniversaire

Fondée en 1970, conjointement par les communes d'Hérémence et de Sion, Leteygeon SA a fêté son 50e anniversaire le 8 octobre, une année après son jubilé officiel, avec la présence du Conseiller d'Etat Roberto Schmidt et de nombreux invités.

Il y a un demi-siècle, la constitution de la société Leteygeon SA mettait en valeur l'esprit de collaboration et la coordination des efforts de toute une région pour tendre vers un Valais maître de l'énergie qu'il consomme. A cette époque, la commune d'Hérémence a pris l'initiative de réaliser cet aménagement hydroélectrique situé en plein cœur du Val d'Hérens, invitant la Ville de Sion à y prendre part.

Ces pionniers ont su tirer profit des ressources naturelles locales, contribuant ainsi à l'approvisionnement en électricité de toute une région. Cinquante ans plus tard, alors que se préparent les retours de concessions, le contexte a changé mais la vision d'un approvisionnement indigène et renouvelable est plus que jamais d'actualité.

La production annuelle est de l'ordre de 20 GWh, soit la consommation d'environ 6'000 ménages. Cette énergie est répartie à parts égales entre les communes de Sion et d'Hérémence.

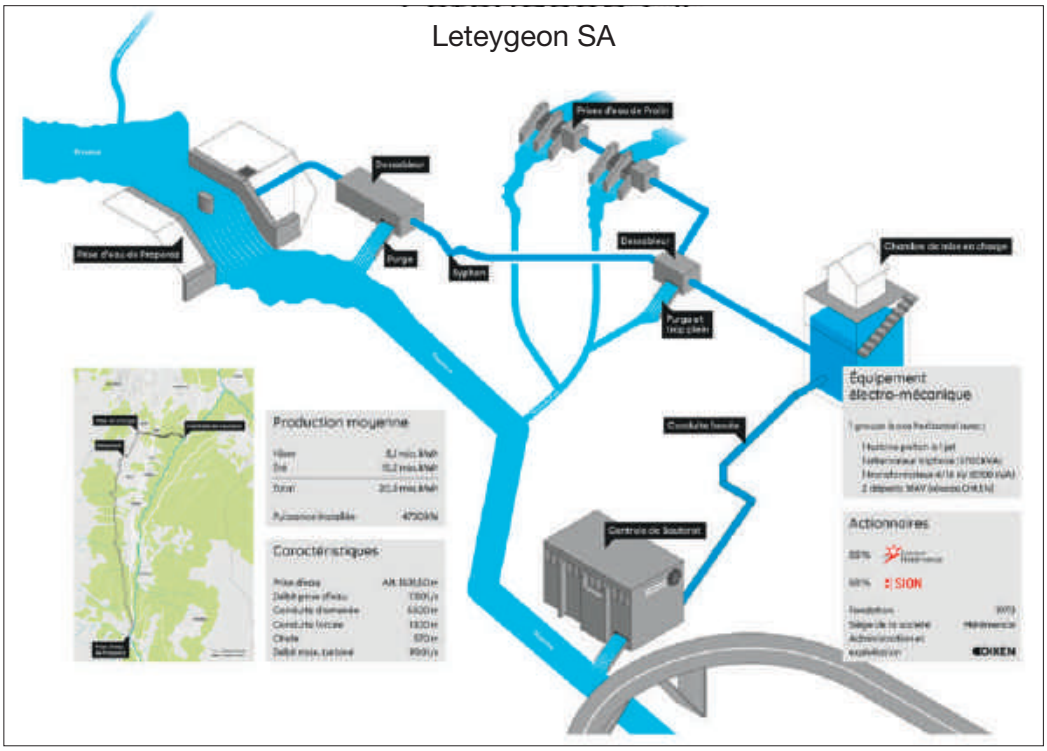

Félix Dayer
et Narcisse Seppey,
pionniers
de Leteygeon SA

Le Conseil d'administration
de la société se compose
de 6 membres, trois pour la ville
de Sion et trois pour la commune
d'Hérémence, d'un secrétaire
et d'un représentant d'exploitation :

M^me^, MM. **Grégory Logean** • Président du CA
Cyrille Fauchère • Vice-Président
Jean-Daniel Dayer • Membre
François Fellay • Membre
Ludovic Richiedei • Membre
Marylène Volpi Fournier • Membre

Antoine Genolet • Secrétaire du CA
Grégory Clivaz • Représentant
de l'exploitation

Le Conseiller
d'Etat
Roberto Schmidt

Une réalisation régionale qui vient à son heure

L'aménagement hydro-électrique Leteygeon-Sauterot

HÉRÉMENCE. – Hier a eu lieu l'inauguration officielle de l'aménagement Leteygeon-Sauterot.

Depuis l'obtention des premières concessions pour l'utilisation des eaux de la Dixence, en 1916, l'Energie de l'Ouest Suisse distribuait le courant dans le val d'Hérens et, notamment, sur le territoire de la commune d'Hérémence.

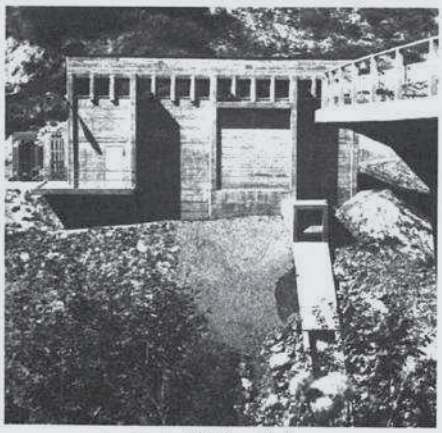

La petite usine à l'abri du pont du Sauterot.

En 1969, compte tenu de sa structure et de sa mission, EOS se souhaita plus poursuivre son rôle de distributeur d'énergie à l'abonné. La commune d'Hérémence acheta donc le réseau communal et EOS conclut avec les SI de Sion un contrat par lequel ces derniers reprenaient les engagements d'EOS concernant la fourniture de l'énergie à la commune d'Hérémence. Le 8 septembre 1970, les communes d'Hérémence et de Sion fondaient la société Leteygeon SA, lui assignant les deux buts suivants :

– assurer la distribution de l'énergie sur le territoire de la commune d'Hérémence ;
– réaliser un aménagement hydro-électrique en utilisant les eaux résiduelles de la Dixence, sur la chute allant de Leteygeon au Sauterot.

En 1974 fut élaboré un avant-projet pour l'utilisation des eaux basses de la Dixence. Au mois d'octobre de la même année la commune d'Hérémence accordait la concession pour l'exploitation des eaux. Le Conseil d'Etat homologuait cette concession en août 1975 et les travaux débutaient en octobre de la même année. Durant 18 mois, sans interruption, les travaux se sont poursuivis sur toutes les parties de l'aménagement. L'usine a été mise en exploitation à Pâques 1977 et, jusqu'à ce jour, on a « turbiné » quelque 13 millions de kW/h. On prévoit une production moyenne de 21 millions de kWh soit 15 durant l'été et 6 durant l'hiver.

Heureuse collaboration et coordination

La commune d'Hérémence est en plein remaniement parcellaire. De ce fait, il n'y a pas eu de grands problèmes d'expropriation de terrains. D'autre part, les conduites traversaient une forêt bourgeoisiale. Profitant de ces travaux, la commune a fait poser une nouvelle conduite d'amenée d'eau potable.

La collaboration entre les communes d'Hérémence et Sion et les SI de Sion a grandement facilité démarches et travaux. Cet aménagement Leteygeon-Sauterot est intéressant car il produit de l'énergie qui est injectée directement dans le réseau. De ce fait les frais de transport du courant sont nuls et aucune perte n'est enregistrée. « Produire sur place pour consommer sur place », tel est le slogan en faveur de cette production d'énergie régionale. L'eau qui sort de l'usine du Sauterot est reprise ensuite pour l'usine de Bramois. Cette réalisation va être le point de départ de plusieurs édifications similaires.

Il y a lieu de relever que cette usine est entièrement automatique. Les contrôles sont effectués selon les nécessités par le personnel des SI.

La bénédiction de la petite usine et des installations

M. Narcisse Seppey, président d'Hérémence et président du conseil d'administration de Leteygeon SA, a souhaité la bienvenue aux nombreux invités. Il a relevé plus spécialement la présence de M. Henri Fragnière, juge fédéral, des députés aux Chambres fédérales de Chastonay, Bochatay, Dirren et Carruzzo, de MM. Jean Vogt et Georges Roten, président et vice-président du Grand Conseil, des conseillers des communes de Sion et Hérémence, des représentants de l'administration cantonale, des milieux bancaires, des sociétés hydro-électriques, des téléphones et des réalisateurs de l'œuvre.

L'abbé Favre a procédé à la bénédiction de l'usine et des installations, tout en rappelant le sens de cette bénédiction. Le chœur de l'Ordre de la channe, sous la direction de M. Albert Rouvinez, participait aussi à la manifestation. Après le verre de l'amitié, les autorités et les invités se sont rendus à Hérémence pour le banquet.

M. Narcisse Seppey a rendu un hommage particulier à M. Félix Dayer, secrétaire de la société, pour son travail. Il a encore précisé : « L'aménagement de Leteygeon compte parmi les plus petites réalisations dans le monde des producteurs d'énergie, mais il est un exemple et un symbole. Je prétends qu'un Valais maître de l'énergie qu'il consomme n'est pas utopique et que l'application de ce but ne porterait pas préjudice à l'édifice hydro-électrique actuel. Les besoins en énergie deviennent tels que le gaspillage est un luxe au-dessus de nos moyens et que les dernières sources d'énergie doivent être exploitées. A long terme notre canton aura tout le temps de préciser sa politique en matière d'énergie. Mais il doit sans doute jouer cette carte au maximum, au fur et à mesure de ses possibilités. C'est un but légitime que de rechercher la mise en valeur des richesses de son pays, comme il est légitime qu'un peuple épuise ses propres ressources avant de faire appel à celles des autres.

« Si le symbole de Leteygeon SA a la puissance de la petite graine placée dans le bonne terre, nous aurons contribué à ce qui complète la nature : le travail des hommes. »

-gé-

Le Nouvelliste du 14 septembre 1977 – © Nouvelliste

Tourisme et sport

Partenariat avec nos ambassadeurs Mélanie et Loïc Meillard et Bastien Dayer

La commune d'Hérémence est chanceuse de pouvoir compter sur un tissu associatif et sportif très développé. Grâce à l'engagement de nombreux clubs et sociétés bénévoles, notre jeunesse dispose d'une riche offre sportive et culturelle.

Poussés en avant par ces sociétés et leurs proches, de jeunes talents émergent pour devenir des champions qui portent haut et fort, les couleurs de notre région.

Dans ce contexte la commune d'Hérémence a plaisir de soutenir ces ambassadeurs de choix.

Actuellement, il s'agit notamment de Mélanie et Loïc Meillard en ski alpin et de Bastien Dayer en télémark, dont les contrats de partenariat ont été renouvelés en 2021.

Par leurs excellents résultats sur la scène internationale, leur persévérance et leur ténacité, ces trois sportifs véhiculent des valeurs dont nous sommes fiers.

Nous leur souhaitons le meilleur pour la suite de leur carrière.

Bastien Dayer

Mélanie et Loïc Meillard entourent Mme Monica Raab, conseillère communale

Un Office du Tourisme dynamique et attrayant à Hérémence !

En 2021, l'équipe d'Hérémence Tourisme s'est agrandie afin d'assumer ses différentes missions :

- Accueil et information touristique sur la commune d'Hérémence
- Promotion touristique en collaboration avec VDH3 (Evolène, Saint-Martin, Hérémence) et Thyon 4Vallées
- Organisation d'animations et d'événements en lien avec les acteurs locaux
- Développement des offres avec les partenaires touristiques et commerçants
- Coordination avec les sociétés locales pour le calendrier des manifestations, l'impression et la diffusion des flyers
- Gestion 2021 de la patinoire, du téléski de Léteygeon, du musée multi-sites et du couvert de Léteygeon.

Pascale Favre (Déléguée touristique et culturelle à 60 %) et Céline Gaspoz (Responsable communication et projets à 60 %) ont été secondées en juin par Christine Reuse (60 %) pour l'accueil et l'animation. Jessica Dayer a été engagée pour la saison d'été pour assurer une permanence de l'Office du Tourisme d'Hérémence au Pavillon de la Grande-Dixence.

Du fait de la situation sanitaire, la saison d'hiver 2020/21 a été plus compliquée que les précédentes. Nos prestataires touristiques ont enregistré des baisses de nuitées mais nous constatons l'arrivée de nouveaux clients romands et alémaniques. Alors nous sommes restés positifs afin de proposer un agréable séjour à nos hôtes avec un programme hebdomadaire, des animations à la patinoire, une soirée contes, des randonnées raquettes … Plusieurs événements ont dû être annulés mais les activités de plein air ont attiré de nombreux adeptes.

En ces temps difficiles, nous avons mis à l'honneur la culture avec des expositions photos à la forge et des visites de villages avec nos guides habitants.

La mobilisation des hôtes suisses est restée importante pour l'été 2021 et les assouplissements concernant les déplacements ont permis à la clientèle étrangère de retrouver une certaine confiance pour visiter la Suisse. Parmi les animations estivales et automnales, les randos-cueillette et le brame du cerf ont connu un beau succès.

Plusieurs Events sportifs ont tout de même pu avoir lieu durant la bonne saison. Nous développons par ailleurs avec le Val d'Hérens un concept touristique « Hérens bike friendly » pour la population âgée de 15 ans et plus, adepte de vélo.

La fête nationale et son beau feu d'artifice ont permis aux habitants et hôtes de se retrouver après ces temps de pandémie.

Outre nos supports promotionnels habituels : brochures d'animations 4 saisons, activités Explore le Val d'Hérens et informations Thyon-Hérémence, Patricia Almeida a développé l'application Tourisme sur l'application communale. Une fois l'application ouverte, elle géolocalise l'utilisateur et propose plusieurs cartes et parcours-découverte : balade à Hérémence, sentier du Montagn'Art… Une application qui se veut évolutive, adaptée à tous les publics pour découvrir le vaste territoire d'Hérémence les 365 jours de l'année. Outre les parcours, vous trouverez des mini-guides à consulter, des rencontres avec les guides-habitants, les offres du moment, des informations sur la mobilité douce et l'agenda des animations … Téléchargez-la sur Google Play ou App store, sous le nom « Commune d'Hérémence », créez votre compte pour recevoir les informations touristiques dont vous avez besoin et… restons connectés !

Sur mandat externe de la commune, Patricia collabore avec Hérémence Tourisme pour les réseaux sociaux et le contenu du site internet. Elle assure une présence très active sur Facebook et Instagram, n'hésitez pas à partager vos photos à l'aide du hashtag fanduvaldesdix.

La promotion de la région d'Hérémence est une des missions prioritaires de l'Office de Tourisme en collaboration avec Val d'Hérens (VDH3). Voici quelques produits et projets que nous avons élaborés ensemble : carte d'hôte, application Outdoor Expériences Val d'Hérens, navette des alpages, Slowfood travel, Francophonies, topo guide d'escalade, etc.

NOUVEAUTES 2021

Tournée des cabanes

Chaque dimanche en août et septembre, ont eu lieu ces escapades avec apéro offert dans l'une des cabanes de la vallée en partenariat avec les offices du tourisme.

Collaboration avec la Grande-Dixence

- Montée historique au barrage, au départ d'Hérémence transport avec le Saurer de *Theytaz Excursions* de 1951, visite guidée par une historienne sur les lieux du chantier, verre de l'amitié avec agape à l'Hôtel du Barrage.
- Différents événements à l'*Hôtel du Barrage* ou sur le couronnement du barrage de la Grande-Dixence durant l'été, proposés par la nouvelle gérante, M^me^ Pauline Moix.
- Création d'un nouveau portail www.visit.grande-dixence.ch qui regroupe toutes les infos de la Grande-Dixence.
- Vidéo promotionnelle.

Projets 2022:

- Parc éphémère
- Panneaux des villages
- Tour des Bisses du Val des Dix
- Sentier raquettes aux Masses
- Jeu de piste «A la recherche du coffre-fort»
- Vidéo et communication avec nos sportifs
- Développement de la mobilité douce

© Nathan Sierro

Francophonies du tourisme:

A l'invitation du Grand Hôtel Kurhaus d'Arolla et à l'initiative de Patricia Almeida, habitante du Val d'Hérens et membre des Francophonies de l'innovation touristique (FIT), 6 experts du tourisme sont venus de Québec, France et Belgique pour une immersion au Val d'Hérens et se sont questionnés sur la thématique: «D'Arolla à la Grande-Dixence, le tourisme de demain au Val d'Hérens». Du 4 au 8 octobre, ils ont visité la région, rencontré les habitants, les professionnels du tourisme, les prestataires touristiques ainsi que les autorités. Sur la base d'un travail volontaire, ils ont analysé le territoire, livré leurs regards et ont soumis à réflexion leur retour d'expérience lors d'une conférence de restitution au C.O d'Euseigne ouverte à tous.

Pour en savoir davantage:
Accueil – F.I.T.
(francos-innovationtouristique.org)
Compte rendu sur demande
auprès de Patricia Almeida – pat.alm@bluewin.ch

Ouverture de l'hôtel Eringer sur le site des Thermes de la Dixence

Comme vous le savez certainement tous, les travaux de construction sur le site des Thermes de la Dixence, aux Plans Verneys, avancent bon train depuis maintenant des années.

C'est avec plaisir et satisfaction que nous vous annonçons que l'hôtel Erginer, situé Route des Indivis 21, a officiellement ouvert ses portes le mercredi 22 décembre 2021. Cet établissement hôtelier d'une soixantaine de chambres, pouvant accueillir jusqu'à 200 hôtes, est maintenant ouvert à chacun et propose, outre des nuitées d'un standing certain, des espaces de détente à deux pas du domaine skiable ainsi qu'un restaurant aux mains d'un chef remarquable et d'une équipe qui n'attendent plus que vous.

Le Conseil municipal a remis aux exploitants, en date du 21 décembre 2021, un permis d'exploiter pour cet établissement qui apportera, à n'en point douter, une plus-value touristique indéniable à notre collectivité et bien au-delà.

Les porteurs du projet poursuivent maintenant leurs démarches afin que dans un avenir proche, les bains thermaux attenants à l'hôtel puissent eux aussi ouvrir leurs portes. Parallèlement, les travaux de construction du complexe Swisspeak Resorts, juste au nord de l'hôtel Eringer, ont débuté et nous nous réjouissons de pouvoir vous annoncer la venue prochaine d'environ 500 lits chauds supplémentaires sur le site.

Vie locale

50e anniversaire de l'église d'Hérémence – Reflets de la fête!

Texte: Yvan Delaloye

Photos: Gaspoz Monique (église avec drapeaux), SIP/PBC/Michel Martinez (Eglise d'Hérémence sans les drapeaux) Little-Lady Photographie (toutes les autres photos)

Le jubilé de l'église d'Hérémence qui s'est déroulé les samedi 30 et dimanche 31 octobre derniers a permis aux personnes qui nous ont rejoints de vivre de beaux moments de recueillement, de prière, de joie et de fête.

Vernissage de la plaquette

Le samedi après-midi a notamment été consacré au vernissage de la nouvelle plaquette réalisée par Mesdames Anne-Fanny Cotting et Carole Schaub et publiée par la société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS).

Après une partie officielle durant laquelle a notamment pris la parole Madame Nicole Bauermeister, présidente de la SHAS, les personnes présentes se sont retrouvées à l'église pour un concert animé par un quatuor de cuivre, l'organiste et le chœur de la paroisse.

Cet après-midi des plus convivial s'est terminé par un apéritif offert par la commune d'Hérémence.

La nouvelle plaquette est disponible, pour le prix de CHF 16.—

- à l'office du tourisme
- aux magasins Edelweiss Market d'Hérémence et d'Euseigne
- au bureau communal

Commémoration de la consécration

Le dimanche matin, comme il y a 50 ans jour pour jour, les invités ainsi que la fanfare, les fifres et tambours et les dames en costume se sont retrouvés à la chapelle St Quentin pour accompagner notre évêque lors de la procession qui les a conduits à l'église.

Pour la messe festive, Mgr Jean-Marie Lovey était entouré de René Garessus, ancien desservant de la paroisse, des actuels desservants Laurent Ndambi et Andrien Taha, de François-Xavier Attinger qui apporte son aide aux paroisses du secteur et de Simon et Valentin Roduit, tous deux originaires d'Hérémence.

Durant la célébration, le chœur Saint-Nicolas a interprété une messe en l'honneur de Saint-Nicolas, composée spécialement pour l'occasion par son directeur Monsieur Samuel Emery.

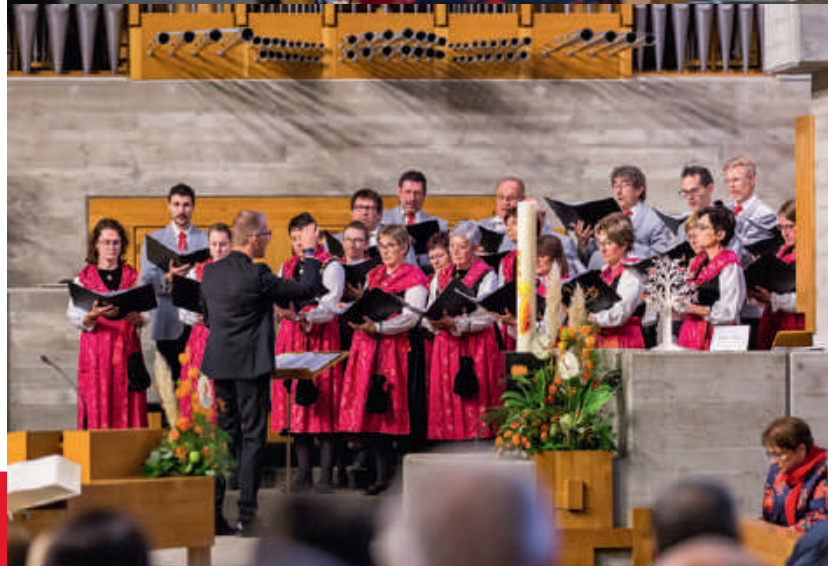

L'apérifif qui a suivi la célébration a été animé par le groupe folklorique l'Alouette, la fanfare La Dixence et les fifres et tambours Les Aiglons.

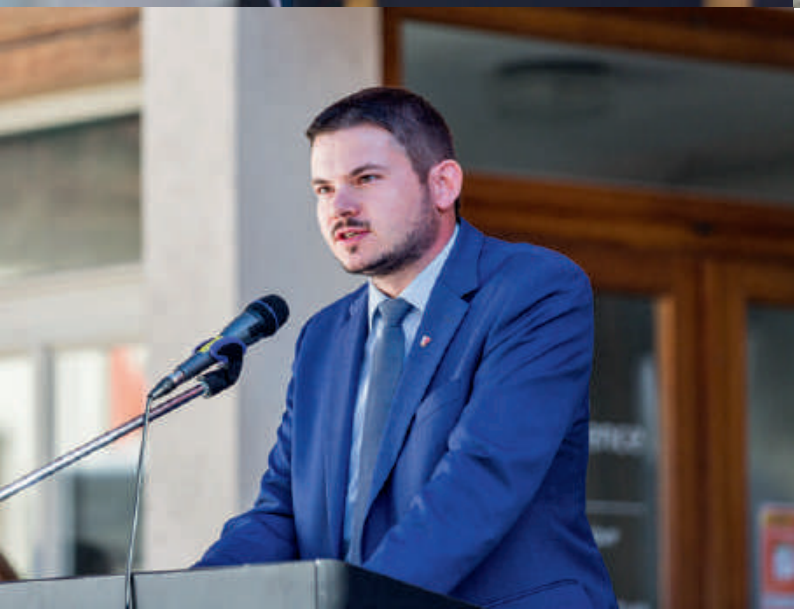

De nombreux discours ont émaillé la fin de matinée et notamment celui du président de la commune, Monsieur Grégory Logean. Ce dernier a rappelé que : « Classée monument historique au niveau national, l'église est aujourd'hui indissociable d'Hérémence. Elle fait aujourd'hui partie de l'ADN de la commune et surtout de ses habitants ».

Après le banquet ouvert à toute la population, ces deux journées festives se sont terminées par un temps de prière et de recueillement, pour dire simplement merci pour les beaux moments partagés durant ce jubilé.

Que le comité d'organisation, les classes 5 et 6, la commune d'Hérémence et toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de ce jubilé soient encore remerciés pour leur engagement.

Finances communales

Comptes

Les comptes 2019 et 2020 de la Municipalité d'Hérémence se résument comme suit :

Rubrique	Comptes 2019	Comptes 2020
Fonctionnement:		
Charges	12'864'758.30	12'254'248.13
Produits	16'482'911.89	16'509'210.26
Autofinancement	**3'618'153.59**	**4'254'962.13**
Amortissements	**3'513'284.15**	**4'140'396.22**
Variation de fortune	**104'869.44**	**114'565.91**
Investissement:		
Dépenses	1'305'861.75	3'272'402.72
Recettes	572'577.60	282'006.50
Investissements nets	**733'284.15**	**2'990'396.22**

Les comptes 2020 de la Municipalité d'Hérémence bouclent sur un excellent résultat, avec une marge d'autofinancement de CHF 4'254'962.13.

En comparaison avec les prévisions budgétaires, les résultats sont globalement supérieurs aux attentes et s'expliquent principalement par une augmentation des recettes fiscales (impôts sur les personnes physiques, morales et spéciaux), ainsi que par la distribution d'un bénéfice de la société Bramois énergie.

Les dépenses nettes d'investissement s'élèvent à CHF 2'990'396.22. Parmi les travaux entrepris, nous pouvons citer : les travaux d'amélioration de la route de la forêt de Derrière, les travaux d'amélioration de la rue et de la place de l'Eglise – 1re étape, l'amélioration des escaliers et coursives de l'Eglise, l'achat de véhicules pour le service des travaux publics, le réaménagement du captage d'eau potable du Grand-Bisse et l'acquisition de granges dans le secteur de Fond-ville, à Hérémence.

Dans son rapport sur les comptes 2020 de la Municipalité, la fiduciaire Fidag SA, reconnue par l'Etat et chargée de leur examen au sens de la loi sur les communes, atteste notamment que la comptabilité et les comptes annuels ont été établis selon les dispositions légales et réglementaires, que les amortissements sont conformes aux exigences en la matière et que l'évaluation du patrimoine financier est correcte.

L'organe de contrôle conclut que, disposant de comptes équilibrés, la commune d'Hérémence fait face à ses engagements.

Les comptes 2020 de la municipalité ont été adoptés à l'occasion de l'Assemblée primaire de juin 2021.

Finances communales

Budget

Les budgets 2021 et 2022 de la Municipalité d'Hérémence se résument comme suit :

Rubrique	Budget 2021	Budget 2022
Fonctionnement:		
Charges	12'677'230.00	13'849'370.00
Produits	13'822'550.00	15'664'550.00
Autofinancement	**1'145'320.00**	**1'815'180.00**
Amortissements	**1'046'200.00**	**1'675'700.00**
Variation de fortune	**99'120.00**	**139'480.00**
Investissement:		
Dépenses	5'193'000.00	6'335'000.00
Recettes	1'008'440.00	608'800.00
Investissements nets	**4'184'560.00**	**5'726'200.00**

La marge d'autofinancement 2022 de la Municipalité d'Hérémence est estimée à environ CHF 1.8 million, montant en augmentation par rapport à l'année 2021.

Durant l'année 2022, le conseil municipal a prévu de réaliser des investissements d'environ CHF 5.7 millions. Parmi ces derniers, nous pouvons relever : la première étape de la construction du parking à l'entrée Nord du village d'Hérémence, la première étape des travaux de rénovation du bâtiment de l'administration communale, la participation de la commune à l'amélioration des routes cantonales, en particulier pour le tunnel des Pyramides d'Euseigne, les travaux de rénovation de la halle de Leteygeon et le remplacement d'un véhicule pour les travaux publics.

Le budget 2022 de la Municipalité a été adopté à l'occasion de l'Assemblée primaire de décembre 2021.

© Photos: Philippe Nendaz

Citoyens à l'honneur en 2021

L'accueil des nouveaux habitants

A nouveau possible cette année après une année d'interruption en raison de la situation sanitaire, le conseil communal a convié à un apéritif de bienvenue les nouveaux habitants ayant déposé leurs papiers dans notre commune durant l'année.

En 2021, 85 personnes se sont établies sur le territoire communal.

Les autorités communales et judiciaires ont reçu les personnes qui ont répondu présentes à l'invitation le 30 décembre 2021, tout d'abord à la salle polyvalente pour une partie plus officielle suivie d'un apéritif convivial servi sur la place de l'église, dans le respect des normes sanitaires en vigueur.

Durant l'année 2021, nous avons eu le plaisir d'accueillir deux nouveaux citoyens suisses sur notre commune. En effet, M[me] Cynthia Febvre établie depuis une dizaine d'années à Euseigne (excusée) et M. Bernard De Bruijn, médecin dans notre vallée, établi depuis bientôt 20 ans à La Crettaz sur Hérémence, ont passé avec succès les différentes étapes pour acquérir la nationalité Suisse. Nous souhaitons à ces deux nouveaux naturalisés encore de riches découvertes en habitant notre commune.

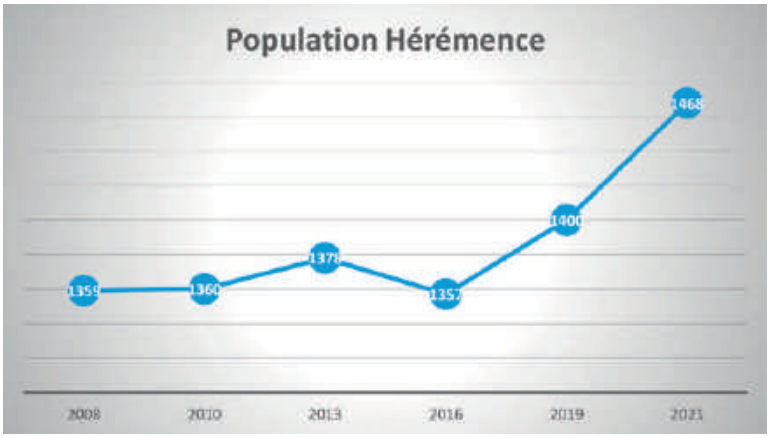

M. Bernard De Bruijn

© Photos : Philippe Nendaz

Jubilaires

Toutes nos félicitations à ces jubilaires!

Comme à l'accoutumée, le conseil communal a eu le plaisir d'accueillir les jubilaires 2021.

L'occasion de partager un repas et une sympathique « veillée » dans une ambiance très conviviale, emplie de souvenirs et d'anecdotes.

Ont été honorés en 2021 :

50 ans de mariage

- **Dayer Thérèse et Gérard** • Mâche
- **Genolet Mathilde et Pierre** • Hérémence
- **Micheloud Eliane et Camille** • Euseigne
- **Morthier Monique et Jean-Pierre** • Hérémence (excusés)
- **Sierro Antonia et Jean-Charles** • Hérémence
- **Sierro Daisy et Georges** • Euseigne (excusés)

50 ans de mariage

60 ans de mariage

- **Bourdin Sophie et Camille** • Euseigne
- **Bovier Gilberte et Edouard** • Mâche
- **Bucher Sigrid et Leopold** • Hérémence
- **Genolet Zita et Marcel** • Hérémence (excusés)
- **Morand Nadine et Jules** • Euseigne
- **Nendaz Marie et Firmin** • Hérémence

60 ans de mariage

90 ans

- **Dayer Gisèle** • Hérémence
- **Gauye Sidonie** • Hérémence (excusée)
- **Genolet Denise** • Mâche (excusée)
- **Genolet Simon** • Hérémence
- **Seppey Albertine** • Euseigne (excusée)
- **Seppey Ernestine** • Prolin
- **Seppey Fridolin** • Hérémence
- **Sierro Joseph** • Prolin (excusé)
- **Sierro Lucie** • Hérémence (excusée)
- **Sierro Martine** • Hérémence (excusée)

90 ans

Majorité civique

La classe 2003 a eu l'honneur d'être reçue par les autorités communales à l'occasion d'un petit repas et d'une soirée de partage où chacun a pu s'exprimer sur ses orientations et aspirations futures.

Une majorité civique qui a touché cette année 11 nouveaux citoyens.

Le président n'a pas manqué de rappeler que le système civique suisse permet à tout un chacun de participer aux décisions politiques en usant de son droit de vote. Il les a également invités à participer aux assemblées primaires afin de comprendre la vie de notre Commune et ainsi exprimer leur avis dans les choix que la population doit prendre.

Bienvenue à tous ces nouveaux citoyens d'Hérémence et plein succès dans leur vie professionnelle et privée.

La cuvée 2021 se compose de :

Bovier Fabien, de Carmen et Régis • Hérémence
Collège de la Planta

Derguti Kenza, de Kumrije et Burim • Euseigne
Collège des Creusets

Desjardin Loïs, de Mélanie et Olivier • Euseigne
Apprentissage de géomètre

Divorne Julien, de Karin et Hervé • Euseigne (Excusé)

Micheloud Bastien, de Stéphanie et Pierre-Antoine • Hérémence
Apprentissage d'automaticien

Pralong Florent, de Géraldine et Alain • Hérémence
Apprentissage d'automaticien

Quinodoz Noémie, de Geneviève et Cédric • Mâche
Apprentissage de menuisière

Sallin Emma, d'Anne-Claude et Gabriel • Euseigne (Excusée)

Seppey Valentin, de Véronique et Stéphane • Hérémence
Apprentissage de menuisier

Sierro Fanny, de Sylvie et Pierre-Antoine • Mâche
Apprentissage de dessinatrice en bâtiments

Sierro Gilles, d'Erica et Jean-Nicolas • Riod
Apprentissage de charpentier

Mérites sportifs, mérites culturels et coup de cœur

Sur proposition de la commission ad hoc, le conseil communal a désigné les mérites 2021 suivants :

Mérites sportifs :

- **Théo Dayer**, **Nathan Viret**, **Timéo Viret** en U14 et **Noé Viret** en U16 pour leurs excellents résultats en basket au niveau valaisan et en championnat suisse durant l'année 2021

Mérites culturels :

- **Romain Thétaz**
  3e place au Championnat suisse des solistes en catégorie moins de 13 ans à l'alto
- **Séverine Rudaz**
  Titre de meilleure soliste de la deuxième catégorie au Championnat suisse des Brass-Band, avec le Brass-Band *Constellation*
- **Au Quatuor « Lousse 18 »**, **Julie Bovier**, **Charlotte Seppey**, **Louise Seppey** et **François Bovier**
  3e place au Championnat suisse des quatuors en 2e catégorie
- Aux membres du Brass-Band *Constellation*, **Antoine Mayoraz**, **Maude Baumgartner**, **Aurélie Seppey**, **Sarah Micheloud**, **Baptiste Rudaz**, **Séverine Rudaz**, **Jonathan Baumgartner**, **Gabrielle Dayer**, **Ludivine Genolet**
  3e place au Championnat suisse des Brass-Band en deuxième catégorie

Mérites sportifs
U 14 et U 16 Basket

Mérites culturels – Brass-Band *Constellation*

Mérites culturels – Quatuor *Lousse 18*

Coup de cœur :

- **Grégoire Seppey**
  pour l'organisation du 50e anniversaire de l'église d'Hérémence

Le conseil communal a eu le plaisir de remettre les récompenses à tous ces heureux méritants lors de la réception des nouveaux habitants le 30 décembre 2021 à la salle polyvalente.

Mérites culturels – Séverine Rudaz

Mérites culturels – Romain Thétaz

Coup de cœur – Grégoire Seppey

© Photos : Philippe Nendaz

Sociétés locales

Sociétés	Présidents	Adresse	NP Lieu	Adresse e-mail
Amicale des Chasseurs	p.a. M. Jean-Marc Seppey	Rue du Cornet 8	1982 Euseigne	jean-marc.seppey@admin.vs.ch
Amicale des Sapeurs Pompiers	p.a. Mme Marielle Dayer	Chemin de la Fin 16	1987 Hérémence	ma.dayer@bluewin.ch
Amicale du Local	p.a. M. Joël Genolet	Rue des Férys 7	1987 Hérémence	
Amicale Villageoise Mâche	p.a. Mme Marielle Dayer	Battr. 425 Mâche	1987 Hérémence	ma.dayer@bluewin.ch
Caisse d'assurance du bétail	p.a. M. Roger Dayer	Rue Centrale 5	1987 Hérémence	
Cercle Théâtral	M. Andy Dayer	Route Principale 9	1987 Hérémence	andy.dayer@hotmail.com
Chœur «Saint-Nicolas»	p.a. Mme Béatrice Bovier	Chemin de Lousse 18	1987 Hérémence	info@choeur-st-nicolas.ch
Chorale «Saint-Georges»	p.a. M. Norbert Seppey	Rue de Bétric 9	1982 Euseigne	norbert.seppey@bluewin.ch
Club de Pétanque	p.a. M. Nicolas Dayer	Rue du Tunnel 24	1950 Sion	
Conseil de Communauté	p.a. M. Yvan Delaloye	Route de la Condémine 72	1982 Euseigne	pydelaloye@hotmail.com
Consortage d'Essertze	p.a. M. Nicolas Seppey	Rue de l'Église 30	1987 Hérémence	
Consortage d'Orcheraz	p.a. M. Bruno Genolet	Case postale 25	1987 Hérémence	
Consortage de Mandelon	p.a. M. Nicolas Gauye	Route Devant-L'Église 5	1981 Vex	
Fanfare «La Dixence»	p.a. M. Raynald Mariéthoz	Rue du Plan-de-la-Croix 15	1982 Euseigne	raynaldmariethoz@bluemail.ch
FC US Hérens	p.a. M. Alain Favre	Case postale 67	1981 Vex	alain.favre@gmail.com
Fifres et Tambours «Les Aiglons»	p.a. M. Marc-André Pitteloud	Chemin d'Ypresse 2	1992 Les Agettes	m-a.pitteloud@bluewin.ch
Fondation Robert & Mathilde Seppey	p.a. Mme Josiane Delavy	Rue du Plan-de-la-Croix 16	1982 Euseigne	info@fondationseppey.ch
Groupe folklorique «L'Alouette»	p.a. M. Éric Genolet	La Poya de la Lé 8	1987 Hérémence	eric.genolet@hotmail.com
Guggenmusik «Les Peinsâcliks»	p.a. M. Joël Fournier		1991 Salins	
Hérémence Jeunesse	p.a. M. Nathan Sierro	Route du Fio 26	1987 Hérémence	nathan.sierro@gmail.com
Hérens Basket	p.a. Mme Alexandra Dayer	Rue des Grillons 5	1987 Hérémence	
Lè Tsaudric	p.a. M. Jean-Michel Robyr	Rue de la Mâchette 8	1987 Hérémence	
Les Amis du Moulin	p.a. M. Bruno Genolet	Case postale 19	1987 Hérémence	bruno.genolet@bluewin.ch
Les Amis du Pain	p.a. M. Alexandre Vermot	Rue du Plan-de-la-Croix 12	1982 Euseigne	
Moto-Club Razes-Pâquerettes	p.a. Mme Marielle Dayer	Chemin de la Fin 16	1987 Hérémence	ma.dayer@bluewin.ch
Patrimoine Hérémence	p.a. M. Yvan Delaloye	Battr. 415 Mâche	1987 Hérémence	patrimoine.valdesdix@bluewin.ch
Section Sainte Bernadette	p.a. Mme M.-Jeanne Dayer	Rue de la Cure 23	1987 Hérémence	mjdayer64@gmail.com
Ski-Club «Hérémencia»	p.a. Mme Raphaëlle Favre-Schnyder	Rte des Mayens 115 - CP 627	1992 Mayens-de-Sion	presidente@scheremencia.ch
Ski-Club «Les Pyramides»	p.a. M. David Gaspoz	Rue Principale 14	1982 Euseigne	
Société des Pêcheurs amateurs	p.a. M. Julien Deletroz	Route de Sion 6	1981 Vex	
Société de Développement	p.a. Mme Marielle Dayer	Case postale 22	1987 Hérémence	heremence@valdherens.ch
Société de Gym «La Gentiane»	p.a. M. Sébastien Dayer	Case postale 4	1987 Hérémence	secretariat@gym-mache.ch
Sté de Tir aux armes de chasse du Sauterot	p.a. Mme Clarisse Dayer Micheloud	Route d'Euseigne 12	1982 Euseigne	sauterot@gmail.com
Société de tir «Le Grütli»	p.a. M. Fabrice Seppey	Rue du Cornet 8	1982 Euseigne	fseppey@gmail.com
Tennis-Club Hérémence	p.a. Mmes Marylène Logean et Anne Grandjean	L'Impasse 18	1987 Hérémence	
Uni-Hockey-Club Hérens	p.a. M. Yannick Dayer	Route Principale 24	1987 Hérémence	president@uhcherens.ch
Union Villageoise	p.a. M. Raphaël Seppey	Rue des Granzettes 1	1982 Euseigne	raphael.seppey@gmail.com
Team Hérens	p.a. M. Théodoloz Daniel	Chemin de la Zinalette	1961 Vernamiège	

Memento

Administration communale (*)
Tél. 027 282 50 20
Fax 027 282 50 21

Ouverture du bureau:
Lundi: 14h à 17h30
Mardi: 14h à 18h
Jeudi: 14h à 17h
Vendredi: 14h à 17h
E-Mail: commune@heremence.ch
Web: www.heremence.ch

Cadastre (*)
Tél. 027 282 50 27
Fax 027 282 50 36

Ouverture du bureau:
Mardi: 14h à 18h
Jeudi: 14h à 17h30
E-Mail: cadastre@heremence.ch

Service technique (*)
Responsable: M. Patrick Dayer
Tél. 027 282 50 30
Fax 027 282 50 21
Natel 079 779 00 65

Ouverture du bureau:
Mardi: 14h à 18h
Jeudi: 14h à 17h30
E-Mail: patrick.dayer@heremence.ch

Constructions (*)
Tél. 027 282 50 29
Eau potable:
Tél. 079 628 60 00

Appel sanitaire d'urgence
Tél. 144

Conciergerie
Responsable:
M. Jean-François Sierro
Natel 079 212 62 37

Salles communales
Réservation auprès
de l'administration communale

Écoles à Hérémence
1H à 6H:
Tél. 027 282 50 35
7H et 8H:
Tél. 027 282 50 34
CO Hérens à Euseigne:
Tél. 027 281 20 04

Bibliothèque communale
Ouverture:
Mardi: 16h à 19h
Jeudi: 16h à 19h
Fermé durant les vacances scolaires

AVS
M. René Micheloud, secrétaire communal
Reçoit sur rendez-vous
Tél. 027 282 50 22

Pouvoir judiciaire
Juge:
M^me^ Sandra Moix
Tél. 079 517 31 28
Vice-Juge:
M^me^ Linda Gauye
Tél. 079 455 85 48

Etat-Major en cas de catastrophe:
Tél. 027 282 50 70

(*) Tout le personnel communal se tient à disposition sur rendez-vous en cas de besoin.

Ensevelissements
Responsable:
M. Marc-Antoine Dayer
Natel 079 697 72 64

État civil pour le Val d'Hérens
Office d'état civil de Sion
Tél. 027 606 33 40
Fax 027 606 33 44

Offices de poste
Edelweiss Market
Hérémence: 027 281 20 66
Euseigne: 027 281 21 73

Hôpital régional de Sion
Tél. 027 603 40 00

Médecins
Dr Bernard de Bruijn
Chemin de la Prairie 16 – 1987 Hérémence
Tél. 027 281 39 25
E-mail: b.debruijn@bluewin.ch

Dr Claude Marguerite de Ruiter
Route de Sion 11 – Home Saint-Sylve,
Rez inférieur – 1981 Vex
Tél. 027 207 51 21
Fax 027 207 51 22
E-mail: cabvex@deruiter.ch

Pharmacie
Pharmacie de Vex
Tél. 027 207 26 26

Taxateurs officiels
Dayer André, d'Émile – Hérémence
Tél. 027 281 26 29
Follonier Georges — Hérémence
Natel 079 357 14 84

Feu
Numéro d'alarme: 118

Police intercommunale
info@police-herens.ch 027 207 23 36

Résidence Saint-Sylve, Vex
Tél. 027 208 50 00

CMS régional de Sion-Hérens-Conthey
Tél. 027 281 12 91
Fax 027 281 12 33

Hérémence Tourisme
Tél. 027 281 15 33
E-mail: heremence@valdherens.ch

Paroisse d'Hérémence
Tél. 027 281 13 86

Conseil de communauté
Par Yvan Delaloye, Euseigne
Tél. 027 281 38 63

Service forestier
Garde forestier du cône de Thyon:
M. Bourdin Olivier
Natel 079 637 53 44
Fax 027 207 31 51

Distribution d'électricité
OIKEN
1951 Sion
Tél. 027 617 30 00
E-mail: client@oiken.ch

Stand de tir intercommunal à Praz-Jean
Tél. 027 281 25 53

Garde-chasse
Gaspoz Pascal
Natel 079 355 39 02

impression ronquozgraphix

Commune
Hérémence
www.heremence.ch